

PROTOCOLE SANITAIRE AS 2020

Les activités proposées par l'Association Sportives seront assurées dans le respect du protocole sanitaire établi par le RSEQ et le Collège International Marie de France conformément aux exigences de la santé publique.

L'entraîneur doit :

- Signer une attestation dans laquelle il s'engage à informer immédiatement les responsables de l'AS s'il présentait des symptômes reliés au COVID-19.
- Porter un masque procédure en tout temps lors des déplacements dans le CiMF et dans le gymnase. (Il pourra l'enlever seulement lorsqu'il sera à 2m de distance des joueurs.)
- Tenir un registre des présences lors de tous les entraînements.
- Respecter le plan de relance en vigueur mis en place par les fédérations du sport concerné.
- Favoriser la mise en place d'exercices limitant les « mélanges » des joueurs.
- Désinfecter le matériel utilisé à la fin de chaque entraînement.
- Ne pas utiliser de dossards. (Ou exceptionnellement lorsqu'ils sont lavés immédiatement après leur utilisation.)

Le joueur doit :

- Arriver changé pour son entraînement (les vestiaires ne sont pas disponibles).
- Prévoir une bouteille identifiée à son nom (les abreuvoirs ne sont pas disponibles).
- Quitter le CiMF dès que l'entraînement est terminé.
- Porter le masque dès son entrée dans l'établissement. Il pourra l'enlever lors de sa pratique sportive dans le gymnase mais devra le remettre quand la distanciation n'est pas possible lors des regroupements.
- Se désinfecter les mains à son arrivée et à la fin de son entraînement.
- Entrer par une porte et quitter le gymnase par une autre. (Entrée et sortie distincte afin d'éviter de croiser le prochain groupe.)

